



Fiche d'information saison 2024/2025

Début des cours le lundi 9 septembre 2024, 1 cours d'essai gratuit.

Merci d'écrire en MAJUSCULES, s'il vous plait

Cours de danse(s) choisi(s) :

Coordonnées danseur (se) :

Nom :	Prénom :	Né(e) le :
Adresse		
Portable :	Mail :	

Responsable(s), informations obligatoires pour les mineurs :

Nom responsable 1 :	tel:.....
mail :	
Nom responsable 2 :	tel:.....
mail :	

Autorisation droit d'image :

<ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> J'autorise ART'M à utiliser tout support visuel représentant mon enfant ou moi-même (photo, vidéo) dans le cadre des activités de l'Association ou publication dans différents médias (presse, site internet, affiches, exposition...).<input type="radio"/> Je n'autorise pas ART'M à utiliser tout support visuel représentant mon enfant ou moi-même (photo, vidéo) dans le cadre des activités de l'Association ou publication dans différents médias (presse, site internet, affiches, exposition...).
--

Pièces à fournir :

- Attestation aptitude physique - Fiche d'information - Fiche Tarifs / règlement interieur
--

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association ART'M.

Fait à Le

Signature de l'élève ou du responsable

Temps d'enseignement	Tarifs	Total
45 mins	199,00 €	
1h	229,00 €	
1h15	239,00 €	
carte de 10 cours	90,00 €	

- 10 % sur le 2ème membre de la même famille	
- 15% sur le 3ème membre de la même famille	

Pour une même personne

-15€ sur le 2ème cours	
-30€ sur le 3ème cours	

Adhésion annuelle association/par personne	15,00 €
TOTAL	

Paiement par: virement (en une seule fois) nous demander le rib
chèque (en 1,2 ou 3 fois)
espèce

REGLEMENT INTERIEUR

• L'année s'étend de septembre à juin • **Toute année commencée est due en entier.** (Sauf cas exceptionnel : déménagement, mutation, incapacité de reprendre les cours pour raison médicale (justificatifs à l'appui).

Consignes pendant et après les cours

• Les téléphones portables sont interdits dans les salles. • Toute perturbation d'un cours peut provoquer l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève concerné. • Il est demandé aux parents et aux élèves de ne pas crier ou parler fort dans l'enceinte de l'établissement pour ne pas gêner le déroulement des cours.

• Les élèves sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant les cours et par conséquent, sous l'entière responsabilité des parents avant le début et après la fin du cours. Pour les mineurs qui partent par leur propre moyen, les parents devront nous le signaler par écrit à la signature du contrat.

Tenue et assiduité

• **L'élève doit porter la tenue vestimentaire déterminée par le professeur en début d'année.** • Afin de ne pas perturber le déroulement des cours, les élèves doivent être ponctuels. • Le port de bijoux et/ou montres est interdit pendant les cours. • Les cheveux devront obligatoirement être attachés à tous les cours.

Respect des locaux

• L'association ART'M n'est pas responsable des éventuels accidents qui peuvent survenir dans les locaux et lors des cours, des stages, des spectacles ou toute autre manifestation de l'association.

• L'association ART'M décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

• Tout matériel ou installation endommagé par un élève pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.

• L'accès aux vestiaires est exclusivement réservé aux élèves (à l'exception des parents des niveaux éveil et initiation) et au professeur.

Respect de la direction et du professeur

• L'inscription au sein de l'établissement et le suivi des cours supposent le respect et la courtoisie des élèves et des parents vis-à-vis du professionnel de l'association. Des comportements agressifs, aussi bien en parole qu'en geste, des attitudes irrespectueuses ou basées sur l'exclusion de l'autre ne pourront être tolérés.

• **Une participation financière pour les costumes du gala sera demandée en cours de l'année d'un montant de 15 à 20 euros en fonction de la tenue.**

Je soussigné(e) Mr ou Mme..... Avoir bien pris en compte les points relatifs au règlement intérieur.

Le.....à.....

Signature :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'APTITUDE PHYSIQUE



NomPrénom

Représentant légal de l'enfant(s)

ACTIVITES PROPOSEES: cours de danse et cours et training full body

Je déclare ne pas présenter de contre-indication médicale pour participer à l'activité ci-dessus, organisée par la commune de Vacquiers et ou Villeneuve lès Bouloc, et dégage toute responsabilité de l'organisateur ART'M de ces activités.

Ou (pour les mineurs)

Je déclare que mon enfant ne présente pas de contre-indication médicale pour participer à l'activité ci-dessus, organisée par la commune de Vacquiers et Villeneuve lès Bouloc, et dégage toute responsabilité de l'organisateur de ces activités ART'M,

J'ai connaissance des risques afférents à la pratique sportive de loisirs, et du fait qu'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive n'est pas obligatoire (la commune de Vacquiers et VLBouloc n'étant pas affiliée à une fédération sportive) mais que celui-ci est conseillé afin de garantir mon état de santé/ l'état de santé de mon enfant. Je ne souhaite néanmoins pas produire de certificat médical, sous mon entière responsabilité.

Cette attestation est valable pour l'ensemble de la saison, soit jusqu'au mois de Juin 2025.

Date / /

Signature